



La Lettre du SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

N.A.O. 2009 :

La curée ...

La Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires (NAO) s'est tenue dans une configuration pour le moins particulière. En effet, FO, première Organisation Syndicale avec la CFDT chez les PSB/EI, a été exclue de toutes les négociations relatives aux commerciaux.

Cette situation, aussi incroyable qu'inacceptable, d'un point de vue de l'expression démocratique des commerciaux est la résultante de :

- La loi du 20 Août 2008 portant rénovation sur la démocratie sociale,
- d'accords d'Entreprises clairement édictés pour :
 1. Nous priver de tous moyens de fonctionnement,
 2. Nous exclure des Négociations relatives aux commerciaux,

L'absence de la délégation Force Ouvrière lors de cette NAO n'est d'ailleurs pas passée inaperçue.

A en croire les propos qui nous ont été

relatés, la négociation, que ce soit dans le contenu ou sur « l'Ambiance »? s'est révélée particulièrement insipide.

Rien de surprenant, en effet, si on se réfère aux dernières NAO, où c'est FO qui tenait l'essentiel des débats. Notre présence, à elle seule, empêchait la direction d'aller trop loin dans ses intentions. Pour mémoire, en 2008 c'est à l'initiative de Force Ouvrière que les commerciaux ont pu obtenir une enveloppe de frais supplémentaire pour les commerciaux.

Le résultat de cette négociation 2009, dont les effets ne seront mesurables, pour la plupart d'entre eux, qu'en 2010, illustre que les promesses électorales sont déjà oubliées. Et pourtant, cette négociation, fondamentale pour le quotidien des commerciaux, ne s'est traduite que par des « mesures » orientées, comme le justifie la CGC, sur les aspects « business ».

En clair, ce sont les commerciaux, par l'activité supplémentaire qu'ils devront générer, qui se « paieront »

L'augmentation de leur rémunération, reprenant là le concept du : « travailler plus pour gagner plus » !

Mais combien va-t-il falloir faire d'heures par jour pour tirer son épingle du jeu ?

Il est pour le moins surprenant de constater que les orientations générales en

matière de salaire qui ont été prises, soient axées sur le versant « business », surtout quand on se trouve dans une période et dans un environnement aussi peu propice aux affaires.

La pratique de l'enveloppe budgétaire fermée servant de cadre à la négociation ne produit pas, à valeur égale, en fonction des orientations fixées par les négociateurs, les mêmes effets. Appliquer cette enveloppe à des augmentations de fixes est un véritable coût pour la direction, qui ne génère, selon elle, aucune plus value sur le volume des affaires et de la productivité, alors qu'à contrario, l'assujettir aux parties annexes de la rémunération, en contre partie d'efforts supplémentaires, non seulement ne coûte rien, mieux elle fait baisser le coût du travail. Est-ce cela dont nous avons besoin ? Au final cela se résume à travailler plus pour ne rien gagner de plus !

Force Ouvrière déplore ces orientations, et réaffirme qu'il est urgent d'augmenter les salaires.

Rarement la concurrence sur les marchés sur lesquels nous évoluons n'a été aussi sévère. Les suppressions d'emplois et les menaces qui planent encore sur les salariés de plusieurs centaines de sociétés dans l'hexagone ne sont pas de nature à inciter les ménages à s'engager dans des opérations d'épargne. Au contraire, et nous le constatons chaque jour un peu plus, nous sommes confrontés à des situations de désépargne des ménages, d'ailleurs les chiffres communiqués (Cash Flow), dans les comités, le confirment allègrement.

D'autant que les clients et prospects

SOMMAIRE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2009

N.A.O. 2009 : La curée ...	1-2
Assemblée Générale du Synpa fo.	2
De PRIAM aux Espaces Contacts !	3
La Grippe dangereuse pour le Code Du Travail :	4
Candidatures :	4
Encart du trésorier	4

n'hésitent plus à faire jouer la concurrence, qu'elle soit physique ou par le biais du net, où comble de l'ironie nous sommes maintenant placés en concurrence avec les filiales d'AXA que sont Direct Assurances ou Direct Épargne.

Exercer notre métier dans un environnement aussi difficile démontre combien l'abnégation des commerciaux est forte. Nous pensons, à Force Ouvrière, que la détermination, le professionnalisme et toute l'énergie dépensée méritent autre chose que des mesures « Business ».

Pour ces raisons, Force Ouvrière considère que le fixe des commerciaux est très nettement insuffisant et qu'il doit être impérativement revu à la hausse. Est-ce une demande exagérée et inadéquate ? Qui pourrait prétendre le contraire ! Tout le monde le sait ! Il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit ! Et pourtant les salaires de base restent désespérément bas et ne font l'objet d'aucune exigence de la part des négociateurs.

Fixer les salaires de base au dessus des minima de Branche, c'est tout de même un minimum, cela éviterait que les allocations pour ancienneté soient reprises aux commerciaux. Mais quel scandale de retirer plusieurs centaines d'euros parce qu'un salarié a reçu 10 € de complément de Minimum Garanti.

Et personne ne dit rien ! Comme s'il s'agissait d'un non événement !

Force Ouvrière demande à ce que tous les salariés qui ont subi la perte de leur Allocation d'Ancienneté se la voit verser ! Les commerciaux n'ont pas à être les victimes de la politique salariale patronale.

Mais pourquoi, diantre, la direction

s'entête t'elle aussi à ne pas vouloir mettre en place un commissionnement dès le 1^{er} € de production ? Personne n'ignore que de telles mesures permettraient aux commerciaux de vivre un peu mieux tout en réduisant le turn-over !

Mais non, la direction continue, il ne faudrait surtout pas donner raison à Force Ouvrière, et après, on s'étonne, quand on ne s'émeut pas, que le turn-over tourne à plein régime.

La situation est ahurissante ! En effet, **tous les 3 ans le réseau commercial est renouvelé pour moitié** (Pour mesurer l'état de la situation, l'arrêt du recrutement sur une période de 3 ans aurait pour conséquence immédiate de réduire de moitié l'effectif du réseau).

Il y a bien une raison à cela ! Mais cela semble tabou ! La question des salaires, chez AXA, c'est un sujet qui fâche !

Cerise sur le gâteau, on nous informe (la CGC) en usant de prolepses qu'il n'y avait aucune marge sur l'item des augmentations de salaire. Croyez vous qu'Henri de Castries et les membres du directoire ne l'ont pas trouvée la marge en s'octroyant une augmentation de leur fixe de 20 % !

Bizarrement, ce qui est vrai pour certains s'avère vain pour d'autres !

Comment des manœuvres, aussi grossières que celles qu'initie la direction d'AXA, passent quasiment inaperçues auprès des centrales qui apposent leur signature sur des accords qui mettent pourtant, et sans ambiguïté, en danger le réseau salariés et les commerciaux qui le composent !

Après avoir :

➤ Passé les primes de médailles

du travail à la moulinette,

- supprimé les primes de technicité,
- Fait disparaître les primes de rentrée scolaire, la prime de vacances,

Les parties prenantes aux accords sont en train de changer complètement la nature du salaire en abondant dans le sens souhaité par l'employeur !

Tout ceci est bien étrange pour un syndicat !

Sauf erreur de notre part, un syndicat a pour objet de préserver et de défendre les intérêts matériels et moraux de ses mandants.

Les mesures qui sont prises, depuis plusieurs années, répondent-elles à cet objet ?

Non, sans l'ombre d'un doute ! Rien de surprenant que bien des salariés, en établissant ce constat, se détournent de tous les syndicats en faisant malheureusement un amalgame fort préjudiciable pour ceux qui persévèrent, à juste titre, dans la voie de l'indépendance de classe ! La direction veut plus de profits, c'est sa raison d'être ! Le rôle d'un syndicat a contrario c'est d'obtenir les meilleures conditions de salaires pour les employés !

Est-ce le cas aujourd'hui de tous ceux, qui la mainsur le stylo prétendent défendre les intérêts des commerciaux ?

Au rythme où vont les choses, on est même amené à se demander, si, parmi les porteurs de mandats, il n'y aura pas demain plus de sybaritesque de syndicalistes, même avec un petit « s » !

Après des difficultés pour trouver une date et une salle de réunion et afin que l'Assemblée Générale du syndicat ait bien lieu en 2009,

**CELLE-CI SE TIENDRA
Le 18 DÉCEMBRE 2009**

Au Siège de notre Fédération,

1a F.E.C. - F.O.

28 rue des Petits Hôtels

75010 PARIS

(Métro Gare de l'Est - Gare du Nord ou Poissonnière)

De PRIAM aux Espaces Contacts !

LES PFAC MAINTENANT EN MODEDÉLOCALISABLE!!

Depuis l'origine des plates-formes téléphoniques, vos représentants FO, alors que tous les autres n'y voyaient qu'un non événement, dénoncèrent le risque et les dérives latentes de l'instauration des plates-formes téléphoniques dans les réseaux commerciaux (comme partout ailleurs, c'est la mode).

Après avoir utilisé, abondamment, de compétents commerciaux de l'assurance, et en usant de leur statut commercial pour leur faire faire du travail d'administratif à moindre coût, la mission des CRC s'est tournée vers tout autre chose que ce que, la main sur le cœur, la direction avait promis.

On est aujourd'hui bien loin du dispositif PRIAM, soi-disant dédié aux « Clients orphelins ». Ces derniers, d'ailleurs, à l'époque, étaient surtout orphelins de commerciaux compte tenu de l'hécatombe mis en place dans les effectifs de la défunte UAP après la fusion en 1997, et les « réformes » rémunérationivores.

Les mois se succédèrent avec des modifications, des aménagements, des changements techniques. Ceux-ci, chaque fois, ont été occultés aux Instances Représentatives du Personnel, qui, pour ceux qui en croquent, trop occupés à compter leur « butin de chèques syndicaux », déclaraient n'y voir pas malice.

Ainsi, les PRIAM sont devenues insidieusement les PFAC et maintenant « ESPACE CONTACT ». Peut-être bien que le nom précédent, dans la mythologie? celui de l'annonciateur de la chute de l'Empire, avait posé les bases de sa funeste tâche.

Progressivement, nos collègues CRC deviennent des commerciaux actifs, soumis à des objectifs de production, alors que l'on avait promis, à l'origine, le contraire, avec des règles d'attribution de primes, quand il ne s'agissait pas de « cadeaux », avec des règles d'attribution toujours modifiées dans le sens de la difficulté accrue. En bref : La carotte de moins en moins accessible !

Régulièrement, nous avons demandé dans les instances, que l'on nous informe précisément de ces « mutations », ce fût toujours un refus catégorique en l'absence, naturellement, de soutien des autres Organisations Syndicales.

Syndicats dont on voyait peu à peu des élus venir rejoindre les effectifs des PFAC à des postes stratégiques. Ce qui, sans doute, devaient leur suffire, car quelque soit l'instance où ces élus siégeaient, quand ils se donnaient la peine de venir, on n'a que rarement entendu le son de leur voix autrement que pour réclamer une bouteille d'eau ...

Au premier trimestre 2009, contre toute attente, on venait encore de modifier les critères et règles d'attribution des éléments variables en y introduisant massivement des objectifs nouveaux liés à la vente de nouveaux produits.

Pour mémoire, c'est grâce à nos interventions qu'ils se sont calmés sur les « bons d'achat » et sur les quilles de Champ', mais pas sur les « challenges ».

Nos collègues et camarades de la PFAC, sont de supers professionnels, recrutés à un excellent niveau de formation, ils sont attachés au service du client comme peu le sont dans le groupe. Imprégnés du sens de leur mission, ils nous ont parfois fait part de leur déception, et à chaque fois nous les avons accompagnés contre les menées spoliatrices de leur hiérarchie, s'en est suivi des approches comminatoires à l'encontre de ces « suspects » de sympathie pour FO. Et bien sûr, aucun soutien des syndicalistes « maison ».

Toujours plus débordés, autant que mal payés, certains CRC nous ont fait part, récemment, des rumeurs de « réforme » qui circulaient autour d'eux. A plusieurs reprises, nous avons essayé de mettre à l'ordre du jour des Comités d'Établissement des demandes d'information sur l'évolution des carrières de nos collègues. Nous nous sommes fait bouler à chaque fois, au motif que rien ne changeait.

Seulement voilà, l'inquiétude des camarades de la PFAC s'est accentuée depuis qu'ils ont vu, l'un après l'autre, les apparatchiks des syndicats « biens pensants » quitter les PFAC pour des postes, qui à la formation, qui au recrutement, tout cela, accompagné d'incitation au retour sur le terrain des plus jeunes, dont les négociateurs-signeurs avaient rendu obligé cet écueil.

Alors, histoire de rassurer la chiourme, l'Empire a envoyé son missi dominici, en la personne d'une dénommée Florence CARLIN, présentée comme légat national (et international) es PFAC. Que croyez vous que fût le message évangélique délivré par cette bienheureuse ?

« Il faut accroître la rentabilité des PFAC, faute de quoi, nous serons obligés de les délocaliser au Maroc ! »

Comment peut-on user d'autant de cynisme, comment peut-on être aussi méprisant vis à vis de femmes et d'hommes qui depuis des années ont accepté tant de sacrifices dans l'intérêt de l'entreprise ?

Nous ne savons pas si AXA a comme AMBITION 2012 de devenir l'employeur le plus honni de ses salariés, mais une chose est sûre, en poursuivant de la sorte il va y parvenir!

La grippe est dangereuse pour ...

le Code Du Travail !

Nous venons d'étudier la circulaire DGT n° 2009/16 du 3 juillet 2009. Cette oeuvre relative à la pandémie grippale complète une circulaire du 18/12/2007.

Le problème c'est que cette circulaire ne traite pas seulement de la santé mais également de l'organisation du travail en cas de pandémie. Elle incite les entreprises à construire un Plan de Continuité de l'Activité, en abrégé, PCA, fondé "sur un examen des conséquences vraisemblables de la pandémie sur l'activité habituelle". Et c'est là que les choses se gâtent ...

Le Ministre du Travail préconise de mettre en place la polyvalence avec augmentation du volume horaire, des tâches à exécuter par décision unilatérale de l'employeur. Le refus du salarié constitue un motif de LICENCIEMENT.

Il prône également la modification du contrat de travail, par avenant, si cela touche un ou des éléments essentiels du contrat de travail, si le salarié refuse il est également LICENCIÉ.

Alors bien sûr tout cela doit être temporaire et proportionné (le licenciement ?).

On y trouve toutes sortes de dérogation, au travail de nuit, au repos quotidien, au repos hebdomadaire, à la durée maximale Du travail hebdomadaire journalier, ...

Est cité le droit de retrait qui serait licite à une condition que l'employeur n'ait pas fait de prévention. Il incite également les inspecteurs à se montrer conciliants et souples pour le bien-être des entreprises.

Nous nous devons d'être

particulièrement vigilants. S'il est normal d'intervenir en CHSCT pour mettre en place des mesures de prévention, qui seront à définir avec la médecine du travail, il n'est pas question d'aider l'employeur à mettre en place une organisation qui aura pour résultat d'épuiser physiquement les salariés qui n'auront pas contracté la grippe.

Notons également qu'une circulaire, toute ministérielle qu'elle soit, reste une circulaire : le code du travail, les conventions collectives de branche ou les accords d'entreprise ont une valeur juridique plus importante.

La grippe est dangereuse pour le code du travail, sachons-le.

Nous tenons à votre disposition la circulaire incriminée.



Assemblée Générale du 18 décembre 2009

Les candidatures à la Commission Exécutive et au bureau du syndicat doivent être adressées avant le 30 novembre 2009 à :

Didier WAUTHY

16, rue Jacques Brel - 80080 AMIENS

didier.wauthy@laposte.net

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

" La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. "

30^{ème} Année - N° 175

Septembre / Octobre 2009

Bulletin Bimestriel d'information
du Syndicat National
des Producteurs d'Assurances
et de Capitalisation

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication
Didier WAUTHY

Impression
28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris

Commission Paritaire
N° 0110 S 07123

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐

Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2009

E.I. : 153 €

E.B. : 127 €

Retraités : 89 €

NOMPrénom.....

Adresse.....

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Fait à le

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal ☐ OUI ☐ NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ